

C
O
L
L
O
Q
U
E

Les nouveaux enjeux patrimoniaux en contextes de crises

Les dynamiques du droit dans l'évolution de la protection internationale du patrimoine culturel

19 & 20
novembre 2018

Maison de l'UNESCO, salle XI

125 avenue de Suffren, 75007 Paris

Inscription : <https://cnfu.typeform.com/to/OH0rGe>

COORDINATION SCIENTIFIQUE CNFU - UNESCO

Daniel JANICOT

Marie CORNU

Jérôme FROMAGEAU

Vincent NEGRI

Edouard PLANCHE



Colloque à l'initiative de la Commission nationale française pour l'UNESCO (CNFU) à l'occasion des 20 ans de la ratification par la France de la Convention de l'UNESCO de 1970 et du premier anniversaire de la ratification du Deuxième Protocole à la Convention de La Haye de 1954.



PARTENAIRES

Institut des sciences sociales du politique (ISP, CNRS - ENS Paris-Saclay - Université Paris Nanterre)

Société internationale pour la recherche sur le droit du patrimoine culturel et le droit de l'art (ISCHAL)

Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay

Ministère de la Culture (France)

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (France)

Institut d'études de droit public (IEDP, Université Paris-Saclay)

Événement associé de la « Quinzaine du droit du patrimoine culturel Paris-Saclay »

Les nouveaux enjeux patrimoniaux en contextes de crises



Les dynamiques du droit dans l'évolution de la protection internationale du patrimoine culturel

La protection et la préservation des sites et biens culturels en situation de crise sont des domaines d'intervention donnés comme importants par la directrice générale de l'UNESCO. Dans un contexte de désastres patrimoniaux, qu'il s'agisse des destructions volontaires ou encore des pillages, du trafic illicite de biens culturels à grande échelle notamment en provenance de pays en situation de crise ou de conflit armé, il est utile de revenir sur l'efficacité du système de prévention et de lutte contre cette criminalité culturelle et sur la place des instruments déployés à différents niveaux. Dans cette dernière décennie, on observe que le corpus normatif s'est considérablement enrichi que ce soit au plan international (avec en particulier de nouvelles ratifications de la Convention de 1970 sur les importations, exportations et transferts illicites de biens culturels, avec l'adoption de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU attachées à la lutte contre le terrorisme en lien avec la question patrimoniale), au plan européen avec la refonte de directives sur la restitution des biens culturels et la Convention du Conseil de l'Europe sur les aspects criminels liés au trafic de biens culturels (Convention de Nicosie, mai 2017), sans compter l'évolution des lois nationales sous l'influence de ces avancées multiples du droit international. Elles marquent aussi une évolution des politiques publiques dans la perception des enjeux internationaux,

en particulier dans l'attention portée au patrimoine d'autrui. Dans l'idée que se dessine une responsabilité collective des États en matière de protection du patrimoine, la question des risques climatiques doit évidemment être prise en considération.

Dans le même temps, un certain nombre d'États ont adopté ou réformé leurs lois, notamment la France, l'Allemagne et l'Italie. Dans ce mouvement convergent, on observe une montée en puissance des outils dans ces différents niveaux d'intervention, ce qui fait tout l'intérêt d'une réflexion sur la façon dont ils se coordonnent, s'articulent, se complètent et sur le besoin d'évolution de la norme. Quelles sont les failles et fragilités de ce système multiniveaux ? La dimension prospective est importante. De ce point de vue, l'idée est de se pencher non pas seulement sur l'édiction de règles aux différents niveaux (sur le droit vu d'en haut) mais également très concrètement sur leur mise en œuvre, qui implique un certain nombre d'administrations, le ministère de la Culture, la police, les douanes, la gendarmerie. La dimension opérationnelle est cruciale. La considération de l'apport du droit international dans l'évolution des instruments de protection du patrimoine culturel, suppose de s'intéresser à la façon dont il diffuse dans les différents espaces de construction du droit, que ce soit l'Europe, ou encore les États.



8h30 : Accueil

9h : Ouverture du colloque

Ernesto OTTONE RAMIREZ, sous-directeur général pour la culture, UNESCO ; Daniel JANICOT, président de la CNFU

9h15 : Propos introductifs

Marie CORNU, membre du conseil d'administration de la CNFU et directrice de recherche au CNRS ; Jérôme FROMAGEAU, conseiller auprès de la CNFU ; Vincent NEGRI, chercheur au CNRS affilié à l'ISP

9h30 : La relation au patrimoine d'autrui, conférence inaugurale

Bénédicte SAVOY, professeur Dr. à l'Université technique de Berlin

..... 10h15 - 12h30

I. L'ÉMERGENCE DANS L'ESPACE INTERNATIONAL DE LA NÉCESSITÉ DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE

Présidente : Sandra SZUREK, professeur émérite de l'Université Paris Nanterre

La genèse des textes internationaux relatifs au développement de la protection du patrimoine et à la coopération internationale

Manlio FRIGO, of Counsel chez BonelliErede, Milan

Le rôle du droit onusien dans la diffusion des règles de droit international en droit interne

Anne-Thida NORODOM, professeur agrégé à l'université Paris Descartes

..... pause

L'évolution du droit humanitaire international au service du patrimoine

Jihane CHEDOUKI, déléguée à la protection pour le Comité international de la Croix-Rouge

Les nouveaux enjeux patrimoniaux en contextes de crises



..... 14h30 - 17h30

II. LA MISE EN JEU DES RESPONSABILITÉS

Président : Jean-François POLI, doyen honoraire de la faculté de droit de l'université de Corse et avocat au barreau de Bastia

La criminalisation des actes de destruction du patrimoine et du trafic illicite de biens culturels en droit européen et en droit international

Pascal BEAUVAIS, professeur à l'université Paris Nanterre et Elisabeth FORTIS, professeur à l'université Paris Nanterre

L'apport de la Cour pénale internationale à la protection du patrimoine culturel : l'affaire Al Mahdi

Eleni CHAITIDOU, conseillère juridique à la Cour pénale internationale, section préliminaire/première instance

..... pause

Les réparations en matière de destruction et de pillage des biens culturels

Alice FABRIS, doctorante au sein de l'ISP

La Convention UNESCO de 1970

Edouard PLANCHE, chargé du programme *Division des expressions culturelles et du patrimoine* à l'UNESCO

La Convention Unidroit de 1995

Marina SCHNEIDER, fonctionnaire principale et depositaire des traités, UNIDROIT

Le regard de l'ethnologue

Benoît DE L'ESTOILE, directeur de recherche au CNRS



..... 14h30 - 17h30

II. LA PROTECTION DU PATRIMOINE : LA DIMENSION OPÉRATIONNELLE

Président : Bruno FAVEL, chef du département des affaires européennes et internationales, DGP, ministère de la Culture

La coopération internationale en matière policière et douanière

Blandine JOLIBOIS, capitaine de la brigade de recherches de Pamiers, France (sous réserve)

Le trafic illicite de biens culturels sur internet : une menace grandissante

Benjamin OMER, chargé de projet associé à l'UNESCO

Les musées et les patrimoines en danger

Isabelle LE MASNE DE CHERMONT, directrice du département des Manuscrits, BnF

..... pause

Table ronde : La dimension opérationnelle de la coopération internationale

François MIRIKELAM, avocat au barreau de Paris et Mickaël DUPENLOUP, commissaire principal, adjoint au chef de bureau du droit des conflits armés, direction des affaires juridiques, ministère des Armées ; Vincent MICHEL, professeur à l'université de Poitiers ; Mariya POLNER, conseillère politique auprès de l'Organisation mondiale des douanes

Conclusion et synthèse

CNFU / UNESCO



..... Séance de projection à l'heure du déjeuner

L'imagerie 3D et la destruction, la dispersion et le pillage de biens culturels

Yves UBELMANN, président et co-fondateur d'ICONEM